

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

**Etaient présents :**

**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (30)

**Absent(s) ayant donné procuration à :**

M. Laurent BARGADA donne procuration à M. Etienne FRERE, M. Stéphane DECULTOT donne procuration à Mme Corinne BETRIX, M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN (3)

**Absent(s) et absent(s) excusé(s) :**

M. Renaud BOURGEOIS, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, Mme Nicole TUAL (5)

**DEL2024-68 Autorisation de signature - Avenant convention Région Hauts-de-France portant sur les dispositifs d'aides directes CCLO**

**Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI**

Monsieur Le Président expose aux élus que, par délibération en date du 23 novembre 2023, la signature d'une convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France relative à la participation de la CCLO au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises avait été approuvée.

Pour rappel, cette dernière a vocation à participer au financement des dispositifs adoptés par le Conseil Régional des Hauts-de-France pour l'aide au développement des TPE et l'aide à la création-reprise d'entreprises.

La convention et ses annexes en prévoyaient les modalités d'octroi, les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés et l'intensité des aides.

De façon très simplifiée, la convention de partenariat était organisée ainsi :

- Aide à la création / reprise d'entreprise et qui porte sur les investissements de production,
- Aide à la création et développement des TPE qui porte sur les investissements de production ou l'aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public et qui porte sur les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs s'agissant des espaces « client ».

L'avenant à la convention a pour objet de venir compléter la convention de partenariat établie entre la Région et la CCLO, relative au financement des aides et des régimes d'aide mis en place par la Région, de manière à élargir les bénéficiaires potentiels et l'intensité des aides conformément aux annexes de la présente délibération.

Les modifications de l'organisation du partenariat peuvent être résumées comme suit :

- L'article 2 de la convention initiale est complété au point 1 : **Participation de la CCLO aux financements des aides à destination des TPE et des PME**
- Aide 1 : Aide à la création / reprise d'entreprises : **Aucune modification**
- Aide 2 : Aide à la création et au développement des TPE : modification sur le titre qui devient **Aide aux entreprises recevant du public**
- Aide 3 : L'aide à l'achat de véhicules initialement intégrée à l'annexe 3 « aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services » fait l'objet d'une annexe à part entière (annexe 3) intitulée **Aide à la mobilité des TPE**
- L'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services est modifiée comme suit pour intégrer les PME **Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de services** (annexe 4)

L'objectif est également modifié comme suit pour intégrer les PME :

« Accompagner les PME et les TPE, entreprises artisanales, commerciales et de services dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux

Aider les TPE / PME à franchir une étape cruciale dans leur développement ... »

La convention validée par la CCLO sera présentée au vote de la Commission permanente du Conseil Régional des Hauts-de-France le XXXXXX.

Le dispositif approuvé sera applicable dès le mois de décembre 2024.

Une communication sera faite sur différents supports de la CCLO.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1511-2-I,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** la délibération n°2021.01139 du Conseil Régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil Régional à sa commission permanente,

**Vu** la délibération du Conseil Régional des Hauts-de-France n°2024.00709 en date du 30 mai 2024 portant sur les conventions de partenariat relatives à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

**Vu** la convention de partenariat n°24001065 relative à la participation de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise au financement des aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

**Vu** la délibération n°2023-125 en date du 23 novembre 2023 de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise autorisant son représentant à signer la convention initiale,

**Considérant** l'intérêt économique du territoire à élargir les bénéficiaires potentiels et l'intensité des aides,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** la signature de l'avenant à la convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France relative à la participation de la CCLO au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants
- **Autorisé** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Autorisé** le Président à signer tout acte y afférent.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	33

Pour :	33 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, Mme Michelle BEAUDEQUIN, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	28 novembre 2024

Le Président

M. Franck SUPERBI

